

## Extrait du procès-verbal

### Séance du mercredi 27 mai 2015

sous la Présidence de Monsieur Cédric MILLIQUET

#### Préavis 05-2015 Adoption d'un nouveau règlement du conseil communal suite à la révision de la Loi sur les communes

---

#### Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N° 05-2015 du 18 mars 2014,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet.

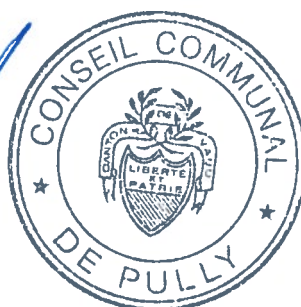
#### décide

1. d'adopter le nouveau Règlement du Conseil communal, tel qu'amendé par la commission et le Conseil communal, et de prévoir son entrée en vigueur dès son approbation par la cheffe du département concerné ;
2. de considérer qu'il a été répondu à la motion de Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD du 24 avril 2013 demandant la révision du Règlement du Conseil communal du 8 octobre 2008 ;
3. de considérer qu'il a été répondu à la motion de Madame la Conseillère Verena KUONEN du 24 avril 2013 demandant la modification de l'article du Règlement du Conseil communal concernant le fonctionnement de la CARI.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Cédric MILLIQUET



La secrétaire

J. Vallotton

Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 28 mai 2015